

03-03-2020

**MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce troisième jour du mois de mars deux mille vingt à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents; M. Steeve Thériault, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie.

Est absente; Danielle D'Anjou.

M. Vincent Thibaudeau, directeur général/secrétaire-trésorier assiste le conseil.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

037-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté avec l'ajout des points au Varia;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption et dispense de lecture des procès-verbaux du mois de février 2020
 - 4.1 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 4 février 2020
 - 4.2 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2020
- 5 Suivi des procès-verbaux et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Liste des propriétés pour la Vente pour taxes
- 8 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité
- 9 Adoption du Plan de sécurité civile et création de l'Organisation municipale de sécurité civile
- 10 Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska
- 11 Offre de service Écol'eau pour la mesure de boues dans les étangs aérés
- 12 Fin de probation du directeur général
- 13 Démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 14 Renouvellement membre Action Chômage Kamouraska
- 15 Facture SEMER
- 16 Dons et commandites
- 17 Correspondance
- 18 Varia :
 - 18.1 Escorte
 - 18.2 Mois de la jonquille
 - 18.3 Dérogation mineure
- 19 Rapport des conseillers
- 20 Période de questions du public
- 21 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

M. le maire souligne la pertinence de communiquer aux citoyens les différentes mesures que la municipalité entend adopter en matière de sécurité civile. Le journal municipal le Gabriellois sera la tribune tout indiquée pour transmettre les informations.

4. Approbation, adoption et dispense de lecture des procès-verbaux des séances du mois de février 2020

4.1 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 4 février 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

038-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020 soit approuvé et adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4.2 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

039-03-20

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2020 soit approuvé et adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

5. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

6. Acceptation des comptes

040-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 29 février 2020 totalisant une somme de **41 407,64 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 29 février 2020 pour un total de **74 459,96 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Liste des propriétés pour la Vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier en vertu des articles 1022 à 1060;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis de retard ont été expédiés à ces contribuables, dont un par envoi recommandé en 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucune suite n'a été donnée aux avis dans 7 dossiers ayant un solde de plus de 20 \$ totalisant une somme totale de 5 803,48 \$ incluant les taxes scolaires, dont liste officielle a été déposée sur le serveur du conseil sans papier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ladite liste;

EN CONSÉQUENCE

041-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

AUTORISER le directeur général à transmettre l'ensemble des dossiers mentionnés dans ladite liste à la MRC de Kamouraska pour vente de l'immeuble pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

042-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

DÉSIGNER Vincent Thibaudeau comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles dont la liste officielle a été déposée sur le serveur du conseil sans papier, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 11 juin 2020, à 10h00;

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais;

QUE la secrétaire-trésorière adjointe madame Diane Jean soit nommée comme substitut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Adoption du Plan de sécurité civile et création de l'Organisation municipale de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

043-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu de

ADOPTER le Plan municipal de sécurité civile de Saint-Gabriel-Lalemant, préparé selon les exigences du ministère de la Sécurité publique et dont l'exécution relève du directeur général et coordonnateur de la sécurité civile, tel que soumis aux membres du conseil;

NOMMER le directeur général, M. Vincent Thibaudeau, responsable de la mise à jour et de la révision du Plan de sécurité civile.

CRÉER une Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) telle que définie à la section 1.1 du Plan, afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

DÉSIGNER les personnes suivantes membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile selon l'occupation des fonctions décrites ci-dessous :

Vincent Thibaudeau, coordonnateur municipal de la sécurité civile, et sa substitue Diane Jean
Diane Jean, mission administration, et sa substitue Justine Cloutier
Daniel Lizotte, mission transport, et son substitut Steve Chamberland
Justine Cloutier, mission services aux sinistrés, et son substitut Daniel Lizotte
Justine Cloutier, mission communication, et sa substitue Diane Jean
Christian Gagnon, mission secours aux personnes et protection des biens, et son substitut Harold Chénard
Steve Chamberland, mission technique, et son substitut Danielle Lizotte

REMETTRE à chaque personne désignée une description des rôles et responsabilités qui incombent à la mission respective;

AUTORISER le coordonnateur de sécurité civile à désigner un coordonnateur de site en lieu et temps d'un sinistre, selon la nature de celui-ci;

JOINDRE une copie de la présente résolution au Plan.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LSI) confie aux MRC la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 doit être soumis à certaines étapes d'approbation avant son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE la présentation du projet final de schéma de couverture de risques pendant la réunion du 17 décembre 2019 du Comité de sécurité incendie (CSI);

ATTENDU QUE la recommandation d'approbation du projet final de schéma de couverture de risques par le Comité de sécurité incendie (CSI), conditionnellement à certaines corrections à apporter;

ATTENDU QUE les corrections formulées par le Comité de sécurité incendie (CSI) lors de la réunion du 17 décembre 2019 ont été portées au projet final de schéma;

ATTENDU la présentation du projet final de schéma aux élus en janvier 2020;

ATTENDU QUE le plan de travail pour l'entrée en vigueur du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 prévoit l'adoption du projet par les municipalités et la MRC au mois de mars 2020;

044-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

APPROUVER le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Offre de service Écol'eau pour la mesure de boues dans les étangs aérés

ATTENDU QUE les obligations imposées par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées » (ROMAEU) qui exige de procéder à une mesure d'accumulation des boues à tous les trois (3) ans et à chaque année dès que le pourcentage de boues dépasse 10% du volume du bassin;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'Écol'eau : Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la firme Écol'eau possède l'expertise et l'équipement pour permettre à la municipalité de répondre à la norme ROMAEU;

045-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

ACCEPTER l'offre de service d'Écol'eau au montant de 1 249,50\$ afin de procéder à la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Fin de probation du directeur général

CONSIDÉRANT QUE la période de probation prévue au contrat lors de l'embauche du directeur général prend fin le 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le travail réalisé par le directeur général depuis son entrée en fonction répond aux exigences du conseil;

046-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

CONFIRMER la fin de la période de probation de Monsieur Vincent Thibaudeau à titre de directeur général et secrétaire-trésorier et son embauche de façon permanente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT la lettre de démission du Comité consultatif d'urbanisme de M. Henri Dubé remise au directeur général en date du 18 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 03-93 constituant un Comité consultatif d'urbanisme précise que les membres du Comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

047-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

RECEVOIR la démission de M. Henri Dubé en date du 18 février 2020.

REMERCIER par lettre M. Dubé pour son implication et le partage de son expertise au Comité.

PROCÉDER à un appel de candidature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Renouvellement membre Action Chômage Kamouraska

048-03-20

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu de renouveler notre adhésion à titre de membre d'Action Chômage Kamouraska inc au montant de cinquante dollars (50 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Facture SEMER

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumis en facturation par SEMER inc au montant de 7 990.78\$ pour le traitement des matières organique pour l'année 2020 présentent une augmentation de 320% par rapport à l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE les informations de cette augmentation de coût n'ont pas été transmises en temps et lieu à la municipalité pour être prise en compte dans son budget de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le peu de réponses obtenues de SEMER inc aux questions posées par le directeur général qui auraient pu permettre de justifier l'augmentation de coût;

049-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

AUTORISER le directeur général à acquitter la facture No 652 de SEMER inc au montant de 7 990.76\$ à raison de paiements mensuels de un douzième du montant annuel, et ce à même le fond général de la municipalité.

TRANSMETTRE copie de la présente résolution au conseil d'administration de SEMER inc, à la MRC du Kamouraska ainsi qu'à la Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Marie-Eve Proulx.

DOCUMENTER la recherche d'alternative, y compris les possibilités de désaffiliation, dans le conditionnement des matières organiques en vue d'une autre solution pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

050-03-20

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu que la Municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 50 \$ à l'association les P'tits gobe-lait pour leur campagne de financement 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

051-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Une commandite de 55 \$ plus taxes applicables à la Société d'Agriculture du comté de Kamouraska pour un placement publicitaire dans son bottin expos 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

052-03-20

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu que la Municipalité retienne la demande suivante :

- L'achat de deux billets au montant de 45\$ chaque pour une soirée vins & fromages pour le financement des activités du 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

053-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Une contribution de 400\$ pour le financement de l'agrandissement et la modernisation de la Salle André-Gagnon à La Pocatière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

18. Varia

18.1 Escorte

Il est discuté que le directeur général documente l'accompagnement en signalisation que la municipalité offre à l'entrepreneur en déneigement et en fasse rapport au conseil.

18.2 Avril, mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

054-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.3 Dérogation mineure

Suite à la réception d'une réouverture de dossier de dérogation mineure, il est convenu d'appeler une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de traiter la demande.

19. Rapport des conseillers

Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

20. Période de questions du public

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

21. Levée de la séance ordinaire

055-03-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20h54.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier